

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2015

Convocation du 5 octobre 2015 - Secrétaire de séance : Frédéric PITEL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents :

Mme Estelle PERRIER, Mrs. Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Gilles GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL

Excusé : M. François CASAGRANDE qui donne pouvoir à M. Bernard FELLMANN

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 août 2015 est approuvé par 7 voix POUR.

ORDRE DU JOUR

CHANTIER VC5 :

Le chantier d'élargissement et de réfection de la VC5 est terminé. Il restera à poser du point à temps le long de la montée vers la Coironne : ce sera fait au printemps à l'occasion d'autres travaux sur la commune. La facturation finale est établie et le Conseil doit formaliser un avenant au contrat suite au choix de la pose d'enrobé à la place du revêtement bicouche initialement prévu. Cet avenant porte sur une augmentation de 10 916.75€ du montant des travaux. Le Conseil approuve cet avenant par 7 voix POUR.

REFECTION DES CHEMINS RURAUX :

Le Conseil a décidé, lors de sa séance du 3 août, de faire réaliser les travaux de réfection de trois tronçons de chemins ruraux dès le mois de septembre.

Lors de la confirmation de cette demande à l'entreprise Bonnefoy, son responsable a convaincu la commission Voirie de réaliser ces travaux au printemps. Compte-tenu de la saison, il ne pouvait garantir la tenue dans le temps du revêtement bicouche retenu. Le Conseil retient cette proposition. Les travaux prévus seront réalisés au printemps. Les particuliers qui avaient demandé une intervention de l'entreprise chez eux seront contactés comme prévu et leurs travaux seront réalisés au printemps. La commune a bien entendu demandé et obtenu la garantie des prix du marché initial.

DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Afin de pouvoir régler la participation de la commune au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), il s'agit d'abonder de 114€ l'article « FPIC » à partir du compte « Dépenses imprévues ». La contribution 2015 à ce fonds se monte à 214€. En retour la commune recevra 2099€ de ce même fonds en recette. Le Conseil approuve la Décision Modificative n°1 par 7 voix POUR.

TAXE D'AMENAGEMENT :

Compte-tenu des dépenses à engager dans l'avenir pour viabiliser les terrains retenus comme constructibles par le PLU, le Conseil municipal décide, par 7 voix POUR, de porter le taux de la taxe d'aménagement de 2% à 3% à compter du 1^{er} janvier 2016.

ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

La commune a déposé, avant la date butoir du 27 septembre 2015, sa demande de délais pour rendre les locaux communaux accessibles (mairie et local de Boulème) en établissant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Pour compléter ce dossier, la demande doit être formalisée par une délibération. Le Conseil municipal, par 7 voix POUR, demande la mise en place d'un Ad'AP pour une durée d'un an, la totalité des travaux d'accessibilité étant programmée pour 2016 ainsi que l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux pour un montant de travaux estimé par le SIDEC à 21 000€HT. Dans sa prescription, la décision engage la même procédure pour l'Ad'AP concernant l'église des Moussières.

REFECTION DE L'APPARTEMENT DES COUPES :

Le devis de réfection de l'appartement de l'étage a été établi par le SIDEC et accepté pour un montant de 76200 €HT. Cette partie du patrimoine communal se révèle être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à laquelle la commune a accès. Le Conseil municipal, par 7 voix POUR, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR pour financer ce projet.

Dans l'attente de cette subvention, le local des Coupes a été vidé, les archives transportées à Boulème, les autres objets et meubles relatifs à l'ancienne école au grenier. Les portes intérieures (placards et portes de communication) n'étant pas conservées dans le projet, le Conseil décide de les proposer à un ou des administrés de Bellecombe qui en auraient besoin pour rénover un local ancien en échange d'un don substantiel au CCAS de la commune. Une affiche sera apposée aux lieux d'affichage habituels pour reprendre cette proposition. La Commission d'appel d'offres communale se réunira pour analyser les propositions et attribuera les portes au plus offrant.

DENEIGEMENT 2015/2016 :

Aucune des deux conventions renouvelables de déneigement (étrave et fraise) n'ayant été dénoncée dans les délais prévus, elles seront simplement prorogées en intégrant la variation de l'indice TPE1 de l'INSEE.

La pose des jalons sera réalisée, comme d'habitude par les riverains des chemins communaux et ruraux. Le maire souhaite que les administrés soient prévenus des dates de cette opération pour éventuellement participer à cette tâche importante qui reste le plus souvent à la charge de quelques personnes alors qu'elle concerne l'ensemble de la collectivité.

11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 aura lieu à la mairie des Coupes le mercredi 11 novembre à 11h30.

INFORMATIONS DIVERSES

Journée amicale du 22 août, La Forestière, Opération Brioches :

Le maire remercie les élus qui ont largement collaboré au succès de ces deux manifestations en août et septembre. Il remercie également Mmes Josiane Gaudy et Claudette Gros qui se sont chargées de l'opération Brioches de l'APEI auprès des habitants.

Plan de damage hiver 2015/2016 :

Le maire avait présenté lors de la réunion du Conseil municipal du 2 juillet les propositions de la Communauté de Communes sur le tracé et le damage des pistes pour la saison d'hiver 2015/2016. Le Conseil unanime avait refusé les propositions de la Communauté de Communes et avait chargé le maire de s'adresser dans ce sens au président de la Communauté de Communes et aux élus responsables de ce domaine. Suite au courrier du maire, le président de la Communauté de Communes accompagné du vice-président en charge du tourisme et du responsable du damage est venu à la rencontre des élus le 24 août. Les remarques et les propositions de la commune ont été présentées de nouveau à cette délégation et il a été convenu que la question serait reprise et rediscutée. Le 5 octobre, lors d'une réunion du Comité directeur de l'Office de Tourisme Haut-Jura-Saint-Claude, le vice-président au tourisme fait état des « négociations » avec les communes des Hautes Combes et laisse à penser que les décisions sont déjà prises. Le maire a de nouveau alerté le président de la Communauté par courrier le 6 octobre. Aucune réponse n'est parvenue en mairie à ce jour.

Liste électorale :

La révision exceptionnelle des listes électorales en vue des élections régionales de décembre 2015 a permis d'inscrire quatre nouveaux électeurs et électrices qui se sont installés sur la commune.

Fête du Bleu :

Le maire lit le courrier de remerciements de M. le Président du Syndicat Interprofessionnel du Bleu de Gex Haut Jura pour l'aide que lui a attribuée la commune de Bellecombe pour l'organisation de la Fête du Bleu aux Moussières le 25 juillet.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Bernard FELLMANN